

Vincent ROLLAND

Député

Conseiller Départemental de la Savoie

Monsieur Olivier GAUDEL
Masseur kinésithérapeute
25 chemin de Terraillat
73200 ALBERTVILLE

Albertville, le 16 JUIL. 2018
VR/FS/cp N° 2018/441

Cher Monsieur, *Cher Olivier,*

De nombreux professionnels médicaux, et notamment des kinésithérapeutes, m'ont alerté récemment sur les difficultés financières que peuvent rencontrer les femmes de leurs corporations lorsqu'elles doivent prendre un congé maternité.

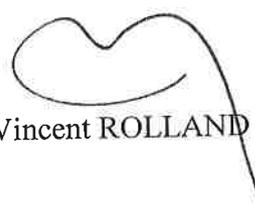
En effet, ce congé qui induit un arrêt total de l'activité met parfois en péril la situation de leur cabinet. Des aides forfaitaires sont certes allouées pour compenser la perte de revenu mais, du fait des particularités de leurs professions, elles doivent continuer à s'acquitter de charges de gestion, parfois conséquentes. Cette dimension a d'ailleurs été comprise et prise en compte récemment pour les femmes médecins libérales qui perçoivent depuis peu un complément de rémunération lors de leurs congés maternité.

Par conséquent je tenais à vous informer que **j'ai sollicité directement Madame Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé sur ce sujet par courrier, ainsi que par le dépôt d'une question écrite**, dont vous trouverez la copie ci-joint.

Sachez enfin que je reste à votre disposition pour évoquer ce sujet. Vous pouvez pour cela m'écrire ou contacter mon secrétariat parlementaire pour convenir d'un rendez-vous : 5 Place Ferdinand Million 73203 Albertville Cedex – 04.79.32.03.68 – contact@vincentrolland.fr

Demeurant votre dévoué, je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à toi



Vincent ROLLAND



15ème législature

Question N° : 8771	De M. Vincent Rolland (Les Républicains - Savoie)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Congé maternité professions médicales et para	Analyse > Congé maternité professions médicales et paramédicales libérales.
Question publiée au JO le : 29/05/2018		

Texte de la question

M. Vincent Rolland appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation des professions médicales et paramédicales libérales et des difficultés rencontrées lors de la prise de congé maternité. Lorsque les professionnelles du secteur souhaitent prendre un congé maternité, cela induit un arrêt total de l'activité. Des aides forfaitaires sont allouées pour compenser la perte de revenu. Néanmoins, du fait de leur profession, elles doivent continuer à s'acquitter de charges de gestion de leurs cabinets, parfois conséquentes. Cette dimension a été prise en compte récemment pour les femmes médecins libérales. Afin de garantir la possibilité pour ces praticiennes de concilier vie professionnelle et vie de famille et pour garantir l'équité de traitement, il conviendrait d'harmoniser les conditions d'indemnisation, quel que soit le mode d'exercice, entre les professionnelles du secteur. Par conséquent, il souhaite connaître la position du Gouvernement sur le sujet et les mesures qu'il compte prendre pour y remédier.